

Session 2024

Rapport de jury

Certification complémentaire

Français Langue Seconde

Composition du jury :

- Olivier HIMY, IA-IPR de lettres, président du jury.
- Claire MARIONNEAU, certifiée d'anglais en charge de l'UPE2A du collège Jean Moulin de Poitiers..
- Karine AUDINET, certifiée de lettres modernes, enseignante au centre de Français Langue Etrangère de l'Université de Poitiers.

Résultats de l'épreuve :

14 candidats se sont présentés cette année, selon la répartition suivante :

degré	discipline	Nombre de candidats
1		5
2	Langue (allemand)	2
	Lettres	5
	Documentation	1
	Mathématiques	1

Cette répartition appelle deux remarques :

- d'une part, on peut se féliciter d'une certaine variété de candidatures, même si les lettres restent sur-représentées ;
- mais d'autre part et inversement, on peut regretter qu'il n'y ait par exemple qu'une candidature en sciences.

6 candidats ont été admis et 8 refusés.

Déroulement de l'épreuve et commentaires :

L'épreuve consiste en une présentation par le candidat de son parcours, de son expérience et de sa motivation, suivie d'un entretien avec les membres du jury.

Tous les candidats s'étaient préparés, certains ayant déjà pris en charge des élèves allophones, d'autres non, en fonction des opportunités et des affectations. Le jury n'attend pas des candidats qu'ils aient nécessairement eu une expérience antérieure, ni ne valide automatiquement ceux ou celles qui en auraient eu une.

Le jury attend, d'une part, une connaissance théorique mais non exhaustive ni qui équivaldrait par exemple à un master, des enjeux de la scolarisation des élèves allophones. Des distinctions clairement posées entre langue maternelle ou première, français langue seconde, français langue étrangère ou français langue de scolarisation, sont par exemple attendues, et nombre de questions ont porté sur des éclaircissements à cet égard. De même, le jury attend que les enjeux spécifiques de la scolarisation des élèves non scolarisés antérieurement soient envisagés. Sur ces points-là, le jury comprend bien que l'expérience acquise est peut-être inexistante ; mais il ne peut comprendre que les enjeux n'aient pas été cernés. Le jury tient aussi à rappeler que le FLSCO est " le canal de transmission du savoir de toutes les disciplines (maths, histoire, sciences, EPS...) : c'est un usage scolaire de la langue qui articule oral et écrit dans toutes les disciplines scolaires" (CASNAV de Corse). Par conséquent il est important d'envisager la transversalité de l'enseignement du FLSCO en étroite coopération avec les enseignants des autres disciplines, même non linguistiques, et de mesurer, pour certaines disciplines, les difficultés particulières liées à leur dimension référentielle.

Il attend d'autre part des pistes pratiques. Là encore, il ne s'agit pas d'éliminer d'office les candidats qui n'ont pas eu ou très peu d'expérience d'élèves allophones. Mais il est attendu que des pistes de travail soient envisagées, et que des ressources soient mobilisables. Inversement, le jury ne peut se contenter d'un récit d'expérience, et louable et qu'il convient d'encourager, mais qui ne repose ni sur une réflexion théorique suffisante, ni sur la recherche de ressources pratiques mobilisables.

De ce fait, les candidats qui ont été refusés peuvent sans doute être déçus, d'autant que certains avaient pris en charge des élèves. Ce que le jury leur indique, en les remerciant du travail effectué et en les encourageant à le poursuivre, c'est qu'ils doivent approfondir des connaissances théoriques parfois floues – un candidat a décrit le français langue seconde comme la seconde langue apprise – et envisager davantage de perspectives pratiques, même sans les avoir encore expérimentées – un candidat a évoqué des méthodes d'alphabetisation de CP pour les élèves analphabètes, sans se

poser la question de l'adaptation de ces méthodes à l'âge des élèves. Le jury invite d'ailleurs tous ces candidats à se présenter à nouveau, sans se décourager.